



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E4069** VALABLE JUSQU'AU **10/02/2025**

ÉDITÉ LE 23/10/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/09/1973

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/05/2023

Capital : 66 650

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIMES 73 B 170

Siret : 730 201 704 00055

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 16 729I

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 308969842005

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 308969842005

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : SAS COURET ET CIE

280 AVENUE MAGELLAN
ZA DU TEC EST
30320 MARGUERITES

Téléphone : 04 66 75 24 74

Fax :

Portable : 06 60 09 24 75

Responsabilité légale :

COURET PATRICK PRÉSIDENT

Site Internet : www.couret-btp.fr

E-mail : secretariat@couret-btp.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 059 851 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	7	20/11/2020
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOURoux
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.